



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'ÈURE-ET-LOIR

COMMUNE DE LA FERTE-VIDAME

ARRETE MUNICIPAL N° 2023-41

## Arrêté de voirie - Reconstruction HTA Souterraine et Dépose de HTA Aérienne - Travaux INEO Réseaux Centre Dreux

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée ;

**Vu** le Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1, L2213-2 - L2212-2 et L2131-1 ;

**Vu** l'article R 610-5 du Code Pénal ;

**Vu** le Code de la Route, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié.

**Considérant** la demande de l'entreprise INEO Réseaux Centre Dreux située 7 avenue de la liberté 28500, pour la reconstruction HTA souterraine et la dépose de HTA aérienne sur la D4 - Avenue du Général de Gaulle du 15 janvier 2024 et pendant 26 jours calendaires ;

**Considérant** l'avis favorable des services de l'état, sous réserve que le passage permanent de la circulation en demi chaussée soit respecté en date du 20 décembre 2023 ;

### ARRETE

#### Article 1 : Objet de l'arrêté

La circulation sera réglementée sur la D4 - Avenue du Général de Gaulle du 15 janvier 2024 et pendant 26 jours calendaires, en raison des travaux de reconstruction HTA souterraine et de dépose de HTA aérienne réalisés par l'entreprise INEO Réseaux Centre Dreux.

#### Article 2 : Période des Travaux

Les travaux auront lieu du 15 janvier 2024 et pendant 26 jours calendaires.

#### Article 3 : Responsabilité et Signalisation

L'entreprise INEO Réseaux Centre Dreux est responsable de la mise en place et de l'entretien des feux tricolores nécessaires à la régulation de la circulation.

La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise INEO Réseaux Centre Dreux pour informer les usagers de la voie publique des travaux en cours et de la régulation de la circulation.

#### Article 4 : Exécution

Madame le Maire, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à l'endroit concerné.

Fait à La Ferté-Vidame, le 20 décembre 2023  
Le Maire, Catherine STROU

